

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-069

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE.

Membres absents ayant donné pouvoir : M Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS.

Membre absent : M. Jérôme FRANÇOIS

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 32

OBJET DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025

A. AVANT DE PRESENTER LA DECISION MODIFICATIVE N°1, IL CONVIENT D'EFFECTUER UN RECAPITULATIF DES CREDITS VOTES POUR LE BUDGET VILLE 2025 :

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251119-DELIB_2025-069-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

RÉCAP BP+BS VOTÉS - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	RATTACHEMENTS	BP VOTE	BS VOTE	TOTAL G
011	124 174,16 €	5 433 274,00 €		5 557 448,16 €
012		11 390 000,00 €		11 390 000,00 €
014		290 000,00 €		290 000,00 €
65	1 200,00 €	2 054 000,00 €	15 158,38 €	2 070 358,38 €
67		50 000,00 €	15 158,39 €	65 158,39 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				19 372 964,93 €
023		1 000 000,00 €	26 381,12 €	1 026 381,12 €
042		1 800 000,00 €		1 800 000,00 €
TOTAL G	125 374,16 €	22 017 274,00 €	56 697,89 €	22 199 346,05 €

Le total des dépenses réelles prévues (budget primitif + budget supplémentaire) s'élève donc à **19 372 964,93 €**.

RECAP BP+BS VOTE RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	RATTACHEMENTS	BP VOTE	BS VOTE	TOTAL G
013		100 000,00 €		100 000,00 €
70		1 900 000,00 €	216 819,74 €	2 116 819,74 €
73		1 188 000,00 €		1 188 000,00 €
731		15 412 000,00 €		15 412 000,00 €
74	20 500,00 €	2 200 000,00 €		2 220 500,00 €
75		804 000,00 €		804 000,00 €
77		51 041,99 €		51 041,99 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				21 892 361,73 €
042		72 000,00 €		72 000,00 €
RESULTAT 002		1 158 059,01 €	- 160 121,85 €	997 937,16 €
TOTAL G	20 500,00 €	22 885 101,00 €	56 697,89 €	22 962 298,89 €

Le total des recettes réelles prévues s'élève à **21 892 361,73 €**.

Le budget de fonctionnement « réel » a donc été voté en excédent, avec **2 519 396,80 €** de recettes supplémentaires par rapport aux dépenses.

B. PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

La décision modificative n° 1 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire relative à l'exercice 2025 du budget de la Ville pour certains chapitres. Ces ajustements concernent la section de fonctionnement et la section d'investissement :

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251119-DELIB_2025-069-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Articles	Libellés	Montants	Chapitres	Articles	Libellés	Montants
014	739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivité locales	294 421,00 €	74	74111	Dotation forfaitaire des communes	- 58 757,00 €
				74	744	FCTVA	9 252,53 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		294 421,00 €		RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			- 49 504,47 €
042	6811	Dotations aux amort des immobilisations incorporelles et corporelles	102 116,00 €	042	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	102 116,00 €
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		102 116,00 €		RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			102 116,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		396 537,00 €		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			52 611,53 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Articles	Libellés	Montants	Chapitres	Articles	Libellés	Montants
				10	10222	FCTVA	848 521,51 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		0,00 €		RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT			848 521,51 €
040	13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	102 116,00 €	040	2805	Licences, logiciels, droits similaires	102 116,00 €
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		102 116,00 €		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			102 116,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		102 116,00 €		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			950 637,51 €

I) Les dépenses de fonctionnement : 396 537,00 € :

a) Dépenses réelles de fonctionnement : + 294 421,00 € :

Après le vote du budget principal et du budget supplémentaire, la Commune a reçu la notification du prélèvement DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) pour un montant de 294 421,00 €.

b) Dépenses d'ordres de fonctionnement : + 102 116,00 € :

En raison des investissements prévus en fin d'exercice et de l'obligation, en M57, d'amortir au prorata temporis, il est nécessaire de prévoir une enveloppe complémentaire afin de comptabiliser les écritures d'amortissement de fin d'année.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251119-DELIB_2025-069-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

II) Les recettes de fonctionnement : 52 611,53 € :

a) Recettes réelles de fonctionnement : - 49 504,47 €

- La dotation forfaitaire (chapitre 74) est inférieure au montant inscrit au budget : BP voté : 169 335 € / Attribué : 110 578 € / Écart : -58 757,00 €.
- En revanche, la perception du FCTVA est supérieure de +9 252,53 € par rapport à la prévision.

b) Recettes d'ordres de fonctionnement : + 102 116,00 €

Des subventions d'investissement encaissées les années précédentes n'avaient pas fait l'objet d'une création de fiche d'immobilisation.

Cette régularisation entraîne une écriture complémentaire de 144 116,00 € au lieu des 72 000 € initialement prévus. D'autres subventions sont attendues d'ici la fin d'année.

III) Les dépenses d'investissement : 102 116,00 € :

a) Dépenses d'ordre d'investissement : + 102 116,00 € :

Il s'agit de la contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement liées à la régularisation des subventions d'investissement antérieures. Le montant initialement prévu de 72 000 € est ajusté à 144 116,00 €. D'autres subventions sont également attendues avant la clôture de l'exercice.

IV) Les recettes d'investissement : 950 637,51 € :

a) Recettes réelles d'investissement : 848 521,51 € :

Le FCTVA prévu au budget 2025 était de 1 091 000 €, alors que la Commune a perçu 1 939 521,21 €. L'écart positif s'élève à 848 521,21 €.

b) Recettes d'ordres d'investissement : + 102 116,00 €

Il s'agit de la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement liées à l'amortissement prorata temporis sur les opérations d'investissement de fin d'exercice.

Mise à jour avec la décision modificative n°1

Dépenses supplémentaires : 294 421,00 €

Recettes supplémentaires (diminution) : - 49 504,47 €

C. APRES INTEGRATION DE CES MONTANTS, LE TOTAL VOTE DEFINITIF 2025 EST :

Total des dépenses de fonctionnement : 19 372 964,93 + 294 421,00 = 19 667 385,93 €

Total des recettes de fonctionnement : 21 892 361,73 - 49 504,47 = 21 842 857,26 €

La Commune conserve donc un excédent de fonctionnement « réel » de 2 175 471,33 €

Vu la délibération n° 2025-001 du Conseil municipal en date du 12 février 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget principal de la Ville et intégrations des résultats et des restes à réaliser de 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11 ;

La Commission Finances, réunie le 29 octobre 2025 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour,

- Adopte la décision modificative n°1 (dont la maquette est annexée à la présente délibération) du budget principal de 2025 de la Ville qui se décompose de la manière suivante :
 - 396 537,00 € en dépenses de fonctionnement ;
 - 52 611,53 € en recettes de fonctionnement ;
 - 102 116,00 € en dépenses d'investissement ;
 - 950 637,51 € en recettes d'investissement.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 12 NOV. 2025

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 19 NOV. 2025
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251119-DELIB_2025-069-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025